INTÉRIALE HOSPI+ ET ACCESS

INTÉRIALE

Votre mutuelle à petit prix

Les garanties Hospi + et Access ont été conçues pour répondre à des besoins de santé spécifiques, en vous offrant une protection maximale au meilleur prix.

HOSPI+:

la couverture des frais hospitaliers

L'offre HOSPI+

PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT	remboursement Sécurité sociale ⁽¹⁾	Sécurité sociale + hospi+
Consultations de psychologues conventionnés, remboursées par la Sécurité sociale	60 % BR	100 % BR
Consultations psychologues, psychothérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes non remboursées par la Sécurité sociale		240 € / an
Allocation cancer (2)	-	500 €

Taux de

Remboursement

HOSPITALISATION

Honoraires		
- Honoraires médicaux	80 % BR	150 % BR
- Honoraires chirurgicaux	80 % BR	150 % BR
Forfait journalier hospitalier (3) (4)	-	18 € / jour
Forfait journalier hospitalier psychiatrique (3) (4)	-	13,50 € / jour
Forfait patient urgences	-	Prise en charge intégrale
Forfait actes lourds	-	Frais réels / acte
Frais de séjour (3)	80 % BR	100 % BR
Chambre particulière en établissement conventionné par la Mutualité Française (3) (4)	-	52 € / jour
Chambre particulière [3] [4]	-	50 € / jour
Chambre particulière ambulatoire en établissement conventionné par la Mutualité Française (3)	-	17 € / jour
Chambre particulière ambulatoire [3]	-	15 € / jour
Frais d'accompagnement d'un mutualiste (enfants <15 ans, handicapés < 20 ans, adultes > 70 ans) [3]	-	25 € / jour
Frais de transport	65 % BR	100 % BR

BR : Base de Remboursement (1) En cas d'exonération du ticket modérateur, la Sécurité sociale prend en charge 100 % de la base de remboursement des dépenses liées aux soins et traitements. (2) Se reporter à la Garantie Allocation Cancer du Règlement Mutualiste. (3) Durée illimitée en médecine, chirurgie et rééducation, limitée à 60 jours par an en psychiatrie, cure, régime, maison repos, convalescence. (4) Sont exclus tous les frais liés à des hospitalisations long séjour au sein d'USLD, EHPAD, CHLD, ESLD et établissement médico-sociaux tels que les Maisons d'accueil spécialisées ou foyers d'accueil médicalisés.

ACCESS:

La couverture 100% santé

L'objectif est de vous faciliter l'accès aux soins avec le remboursement intégral d'équipements optiques, dentaires et aides auditives. Qualité garantie et aucun reste à charge.









- Garanties immédiates
- · Aucun frais d'adhésion
- Espace web adhérent
- Alertes SMS remboursements
- Application mobile «ma santé»

RESTE À CHARGE

=

Dépenses de santé

Remboursement Sécurité sociale et mutuelle

L'offre ACCESS

DENTAIRE

Taux de remboursement Sécurité sociale (1)

Remboursement Sécurité sociale + Access

Soins et prothèses « 100% Santé » (2)	70 % BR	Remboursement intégral
OPTIQUE Équipements « 100% Santé » [2]		
Monture et verres Prestations d'appairage et d'adaptation de la correction visuelle	60 % BR	Remboursement intégral 16 ans et plus : 1 équipement / 2 ans ⁽³⁾ Moins de 16 ans : 1 équipement / an ⁽³⁾

AIDES AUDITIVES

Remboursement intégral 1 aide auditive / oreille / 4 ans (3) Aides auditives «100% Santé» (2) 60 % BR

BR : Base de Remboursement

(1) En cas d'exonération du ticket modérateur, le taux de remboursement de la Sécurité sociale est égal à 100 % BR.

[2] Les paniers 100% Santé vous permettent d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en optique, dentaire et aides auditives. Les remboursements sont limités aux Prix Limites de Ventes (PLV) et dans la limite des Honoraires Limites de Facturation (HLF) pour les tarifs 100% santé et maîtrisés en dentaire fixés par la réglementation en vigueur.

(3) Conditions de renouvellement des équipements : voir Règlement Mutualiste Omniale et Novale non labellisé.

LES SERVICES INCLUS

Assistance à domicile (1)

En cas d'hospitalisation ou immobilisation

• Aide ménagère, livraison de médicaments, gardes des enfants...

Protection Juridique (2)

Litiges professionnels

• Défense en cas de poursuite pénale, d'agression, de violences...

Litiges de santé

• Défense en cas d'erreur médicale, de préjudice (intervention chirurgicale ou diagnostic erroné)...

Action Sociale

- Aides financières santé, handicap, logement...
- Aide financière «intervention» destinée à tous les agents de la Fonction Publique

Caution Solidaire Prêt Immobilier (3)

• Aide à l'accession à la propriété

Téléconsultation médicale (4)

- Obtention rapide d'un avis médical
- Pour un simple conseil ou une ordonnance
- Consultation entièrement protégée par le secret médical
- Par visio, 24h/24h 7j/7







Application mobile

Consultation des remboursements santé, envoi des justificatifs...



La confiance, wetre force



Intériale — Siège social : 32, rue Blanche, 75009 Paris — www.interiale.fr $Mutuelle \ soumise \ aux \ dispositions \ du \ livre \ II \ du \ Code \ de \ la \ Mutualité, \ N^{\circ} \ SIREN: 775 \ 685 \ 365$





Intériale est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09.

[1] IMA ASSURANCES - Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort

cedex 9 - Immatriculée au RCS de Niort n° 481 511 632.
[2] Juridica - Société Anonyme régie par le Code des assurances, au capital de 14 627 854,68 €. Siège social : 1 place Victorien Sardou - 78 160 Marly Le Roi - FRANCE. RCS Versailles n° 572 079 150.

[3] La caution immobilière est assurée par : **Union Mutualiste MFPrécaution** inscrite au SIREN sous le n° 508 400 629 - 62 rue Jeanne d'Arc 75640 Paris Cedex 13. [4] Le service de Téléconsultation médicale est opéré par: **Qare**, proposé et géré par Santéclair.